



DOSSIER DE CONCERTATION

Alon Koz Sentié Littoral!

du 20 octobre au 15 décembre 2025



La CINOR sur les réseaux



Éditorial



Chères habitantes, chers habitants,

Depuis des décennies, la route nationale 2 a coupé la ville de Saint-Denis de son front de mer et de l'océan, nous privant collectivement d'un accès direct à l'horizon.

Créé en 2002 sur les traces de l'ancien chemin de fer, le Sentier Littoral Nord relie les territoires de Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne. Au fil des ans, il a connu de nombreux travaux d'aménagement et il s'apprête à vivre une nouvelle modernisation importante sur sa portion entre la Pointe des Jardins et la Rivière des Pluies.

Porté par la CINOR, ce projet s'inscrit dans le cadre ambitieux du PRUNEL – Projet de Renouvellement Urbain du Nord-Est Littoral. Apprécié des promeneurs, joggeurs et cyclistes, le sentier est un lien essentiel entre les quartiers, un espace de respiration, un vecteur de mobilité mais aussi de lien social et de valorisation du patrimoine naturel. Sa rénovation vise à améliorer l'accessibilité, renforcer la sécurité et faciliter les usages pour toutes et tous.

La concertation a démarré en 2022. Elle entre aujourd'hui dans une nouvelle phase avec l'avancée des études. Nous invitons tous les usagers du sentier littoral et tous les habitants de Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne à s'exprimer de nouveau afin de participer activement à la co-construction de ce nouvel espace de vie. Cette démarche participative garantit que les futurs aménagements répondront aux besoins réels des usagers.

Aujourd'hui, nous avons l'occasion de transformer ce littoral en un espace de vie, de promenade et de biodiversité.

Cette concertation préalable est l'occasion, pour chacun, de s'exprimer en toute liberté afin de définir ensemble des aménagements qui nous ressemblent.

Maurice Gironcel, Président de la CINOR

Pourquoi une concertation ?

L'importance du projet pour le territoire rend indispensable une concertation préalable, afin que l'avenir de ce lieu emblématique puisse être débattu avec les habitants.

La Commission nationale du débat public (CNDP) a été sollicitée pour organiser cette concertation, conformément au Code de l'environnement (articles L.121-8, L.121-9 et L.121-17, et selon les modalités définies à l'article L.121-12-1).

Placée sous l'égide de la CNDP et encadrée par deux garants chargés de veiller au bon déroulement des échanges, cette concertation a pour objectifs :

- d'informer le public sur le projet,
- de recueillir ses avis,
- et de nourrir la réflexion avant toute décision.

Sommaire

PARTIE 1 :	Un projet structurant en forme de trait-d'union	5
a.	Un projet porté et suivi par plusieurs partenaires publics	
b.	La localisation et le périmètre du projet comme des invitations à créer du lien	
c.	Le sentier littoral : un objet évolutif de nouveau à l'agenda	
PARTIE 2 :	Pourquoi ce projet d'aménagement du sentier littoral ?	9
a.	Un espace qui demande à être rendu plus agréable	
b.	Objectifs généraux du projet	
c.	Enjeux et impacts environnementaux et socio-économiques	
PARTIE 3 :	Description de la proposition d'aménagement	14
a.	Les cinq vocations du projet	
b.	Les partis-pris d'aménagement	
c.	Composantes et aménagements	
d.	Coût du projet	
PARTIE 4 :	Études et alternatives	24
a.	Études réalisées	
b.	Des options encore ouvertes	
c.	Projets connexes	
PARTIE 5 :	Prise en compte des impacts	29
a.	Impacts environnementaux	
b.	Impacts socio-économiques	
c.	Mesures d'accompagnement	
PARTIE 6 :	Modalités de concertation	32
a.	Objectifs de la concertation	
b.	Dispositif de participation	
c.	Calendrier de la concertation	
d.	Modalités d'information et de communication	
e.	Restitution et suites	
PARTIE 7 :	Prochaines étapes du projet	43
PARTIE 8 :	Glossaire, annexes et contacts	45
a.	Glossaire	
b.	Annexes	
c.	Contacts utiles	

PARTIE 1



Un projet structurant en forme
de trait-d'union

a. Un projet porté et suivi par plusieurs partenaires publics

Le projet d'aménagement du sentier littoral nord de Saint-Denis est mené par la CINOR (la Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion).

La CINOR regroupe les communes de Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne. Sa mission est de réfléchir et d'agir à l'échelle du nord de l'île pour améliorer le cadre de vie. Elle est chargée de concevoir et de réaliser de grands projets dans des domaines comme les transports, le tourisme, la protection de l'environnement ou l'aménagement du territoire. À ce titre, elle coordonne ce projet de sentier littoral, s'assure qu'il s'intègre bien avec les autres projets en cours (comme le futur Transport Collectif en Site Propre, BAOBAB) et mobilise les financements nécessaires (locaux, nationaux, européens).

La Ville de Saint-Denis, de son côté, joue un rôle clé sur le terrain. Elle connaît bien les attentes des habitants et veille à ce que le projet réponde aux besoins concrets du quotidien. Le littoral nord est aujourd'hui peu valorisé et peu visible, avec des équipements anciens et un certain isolement du reste de la ville. La municipalité souhaite en faire un espace agréable, mieux relié aux quartiers, plus sécurisé et propice aux promenades, aux loisirs et aux rencontres.

Pour accompagner le projet et donner la voix aux habitants, une concertation est mise en place avec le concours de la Commission Nationale du Débat Public. Cette dernière sera suivie par deux garants désignés par la CNDP : M. Bernard Vitry et M. Daniel Guérin. Leur rôle est d'assurer la transparence, l'impartialité et la qualité de l'information, de veiller à ce que toutes les parties prenantes puissent s'exprimer et de s'assurer que leurs contributions soient prises en compte dans le bilan final.



Les villes membres de la CINOR.

b. La localisation et le périmètre du projet comme des invitations à créer du lien

D'une longueur d'environ 22 km, le sentier littoral nord relie le Barachois de Saint-Denis au Bocage de Sainte-Suzanne. Aménagé sur l'ancien tracé du chemin de fer, il longe la côte nord de l'île. Aujourd'hui, ses infrastructures ne répondent plus aux attentes des usagers. Plusieurs problématiques affectent cet espace : des conflits d'usage entre coureurs, cyclistes et promeneurs, un manque de liaisons avec les quartiers avoisinants, des équipements vieillissants, l'érosion du littoral, ainsi que les effets des aléas climatiques.

Au sein du sentier littoral Nord, un espace revêt une importance particulière en raison de sa forte fréquentation et de son rôle stratégique pour accéder au centre-ville du chef-lieu à pied, à vélo ou par des modes de déplacement respectueux de l'environnement : la portion de 7km allant de la Pointe des Jardins à la Rivière des Pluies. C'est ce segment qui fait l'objet de la présente concertation. Malgré ces difficultés, le sentier porte en lui le potentiel d'être un futur trait d'union entre les villes côtières (Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne) mais aussi entre la ville et ses bâtiments et le littoral.



Localisation du sentier littoral nord : de la Pointe des Jardins à la Rivière des Pluies.

c. Le sentier littoral : un objet évolutif de nouveau à l'agenda

Le sentier littoral nord a été défini par délibération en 2002, puis reconnu d'intérêt communautaire en 2009. Pourtant, ce littoral reste aujourd'hui mal connecté au reste de la ville.

Une des causes principales de cette déconnexion remonte aux années 1970, avec la construction de la route nationale 2, qui a progressivement isolé le littoral du centre-ville de Saint-Denis. Depuis, le lien entre la ville et la mer s'est affaibli.

Aujourd'hui, l'enjeu est clair : reconnecter la ville à son littoral, en faisant de ce dernier un espace plus accessible, plus agréable et mieux intégré dans le quotidien des habitants.

Cette volonté s'inscrit dans plusieurs projets urbains majeurs déjà engagés comme le projet NEO (Nouvelle Entrée Ouest), le programme de renouvellement urbain PRUNEL, le développement du Cœur Vert Familial, du sentier littoral vers Sainte-Marie, ou encore la valorisation de l'entrée Est.

En 2022, une première phase de concertation a été menée auprès d'experts et du grand public afin de préfigurer la programmation du projet. Cette démarche a permis d'identifier les attentes, les usages et les grandes orientations à prendre en compte dans la suite du projet.

En 2024, la « loi littoral » identifie l'aménagement du trait de côte comme devant faire l'objet d'une attention particulière du fait de son érosion. Le projet a donc dû évoluer pour mieux prendre en compte ce phénomène.

Sur ce territoire à forts enjeux sociaux, économiques et environnementaux, il s'agit désormais de redonner au littoral toute sa place dans la vie urbaine.



PARTIE 2



Pourquoi ce projet d'aménagement
du sentier littoral ?

a. Un espace qui demande à être rendu plus agréable

Le constat ressorti lors de la concertation de 2022 met en évidence la nécessité de rénover le sentier littoral, aujourd'hui fortement impacté par la circulation intense de la route nationale 2. L'accès au sentier est peu sécurisé et l'espace est saturé d'éléments hétéroclites construits souvent au détriment des espaces naturels et déjà dégradés. On constate également un manque d'espaces de loisirs et de respiration. Globalement, c'est un saut qualitatif qui est attendu sur le sentier littoral pour le rendre plus fréquenté.

Concernant plus spécifiquement le sujet des espaces naturels, ces derniers sont jugés fragiles à plusieurs égards : déjà du fait de l'érosion de trait de côte qui pose la question de leur résilience, ensuite d'un point de vue de la biodiversité dans un espace aujourd'hui largement soumis aux contraintes automobiles.

Enfin, se pose la question du paysage aujourd'hui insuffisamment valorisé alors que le sentier littoral pourrait offrir davantage de perspectives à la fois sur l'Océan, mais aussi sur la ville et son patrimoine bâti et pourquoi pas sur les hauts, au loin. Cette question des points de vue depuis le sentier est centrale pour en faire un espace plus « spectaculaire » mais aussi plus lisible, y compris pour les passagers des avions arrivant à la Réunion.

Le projet répond donc à plusieurs besoins : développer la mobilité douce, créer des espaces de détente et sportifs, renforcer la résilience côtière, protéger la biodiversité et les espaces naturels, et valoriser les paysages. Le tout en rendant le sentier littoral plus lisible et plus accessible.



Projet d'aménagement à la Pointe des Jardins

b. Objectifs généraux du projet

Afin de redonner vie au littoral, de le reconnecter à la ville et d'en faire un espace accueillant, accessible et attractif pour tous, le projet met en œuvre les objectifs suivants :

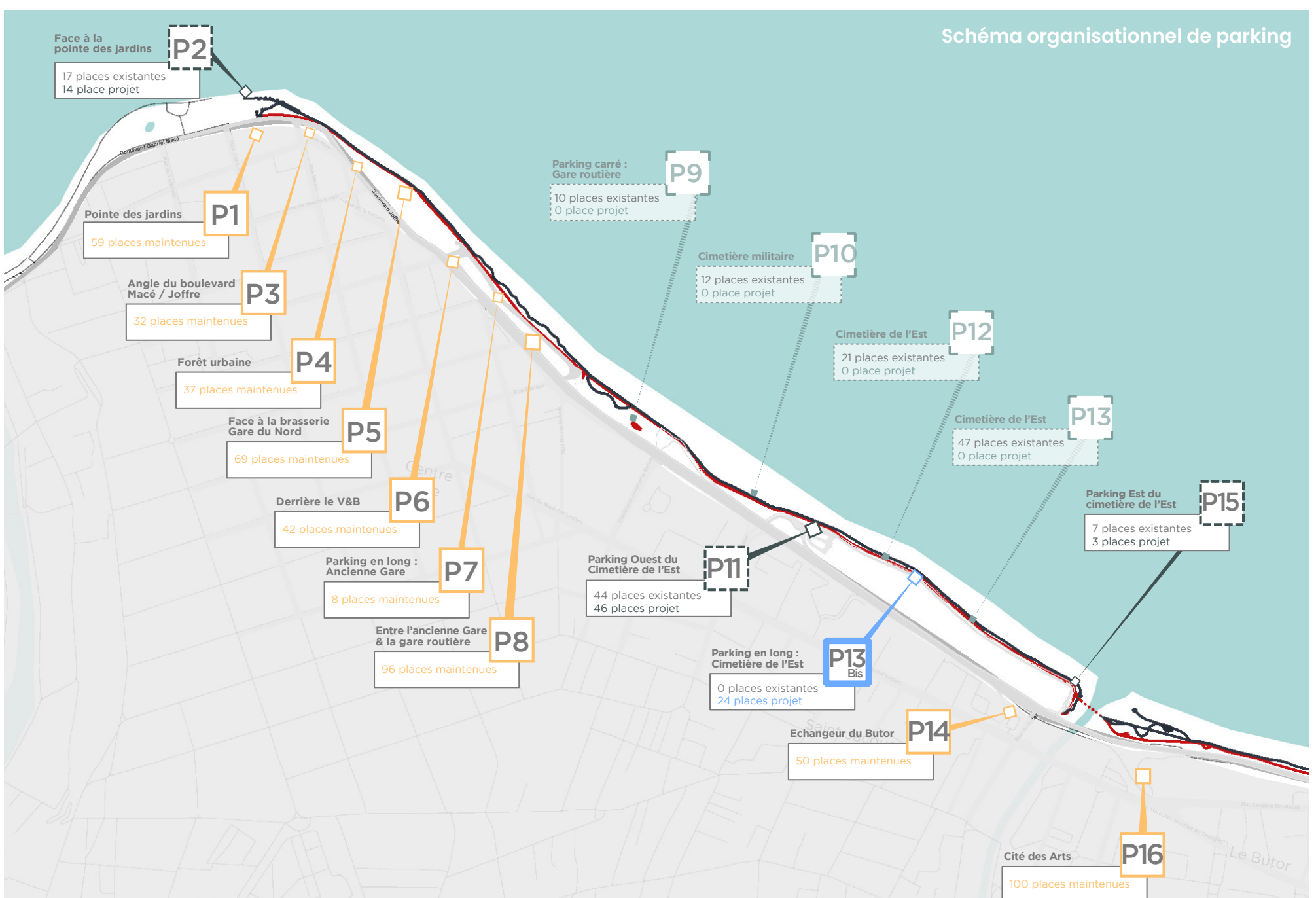
- **Préserver et valoriser les richesses naturelles et la biodiversité** en renforçant la continuité des trames vertes et bleues. Les travaux prévus privilégient des aménagements légers, centrés sur la réhabilitation de l'existant, sans recourir à de lourds ouvrages de soutènement.
- **Faciliter les déplacements en modes actifs et encourager l'intermodalité**, en renforçant les liens entre les quartiers et le sentier littoral grâce à des liaisons cyclables continues et des traversées piétonnes sécurisées.
- **Conforter la vocation sportive** du front de mer en cohérence avec le Cœur Vert Familial.
- **Développer les aires de détente et les espaces ludiques** pour diversifier les usages.
- **Mettre en valeur la dimension culturelle et patrimoniale**, notamment autour de la Cité des Arts et des lieux mémoriaux.
- **Retrouver une cohérence d'unité paysagère** sur l'entièreté du littoral en proposant un aménagement global et homogène et en aménageant des belvédères.

Ses objectifs se déclinent en actions concrètes, notamment :

- Recalibrage de la voie cyclable existante et réaménagement du sentier piéton
- Installation de mobilier urbain
- Plantation d'arbres pour apporter de l'ombre
- Création d'aires de jeux et de loisirs ponctuelles
- Suppression des poches de stationnement afin de privilégier les mobilités actives

Focus sur l'objectif : développer les modes actifs et l'intermodalité

Le développement des modes actifs et de l'intermodalité constitue un axe structurant. À l'échelle intercommunale (Saint-Denis, Sainte-Suzanne et Sainte-Marie), l'aménagement du sentier littoral s'inscrit dans une réflexion plus large sur la mobilité active, illustrée par le projet de bus en site propre (BAOBAB) actuellement en préfiguration. Le projet prévoit également une réorganisation du stationnement, avec la suppression de certaines places de parking afin de libérer de l'espace pour les usagers des modes actifs.



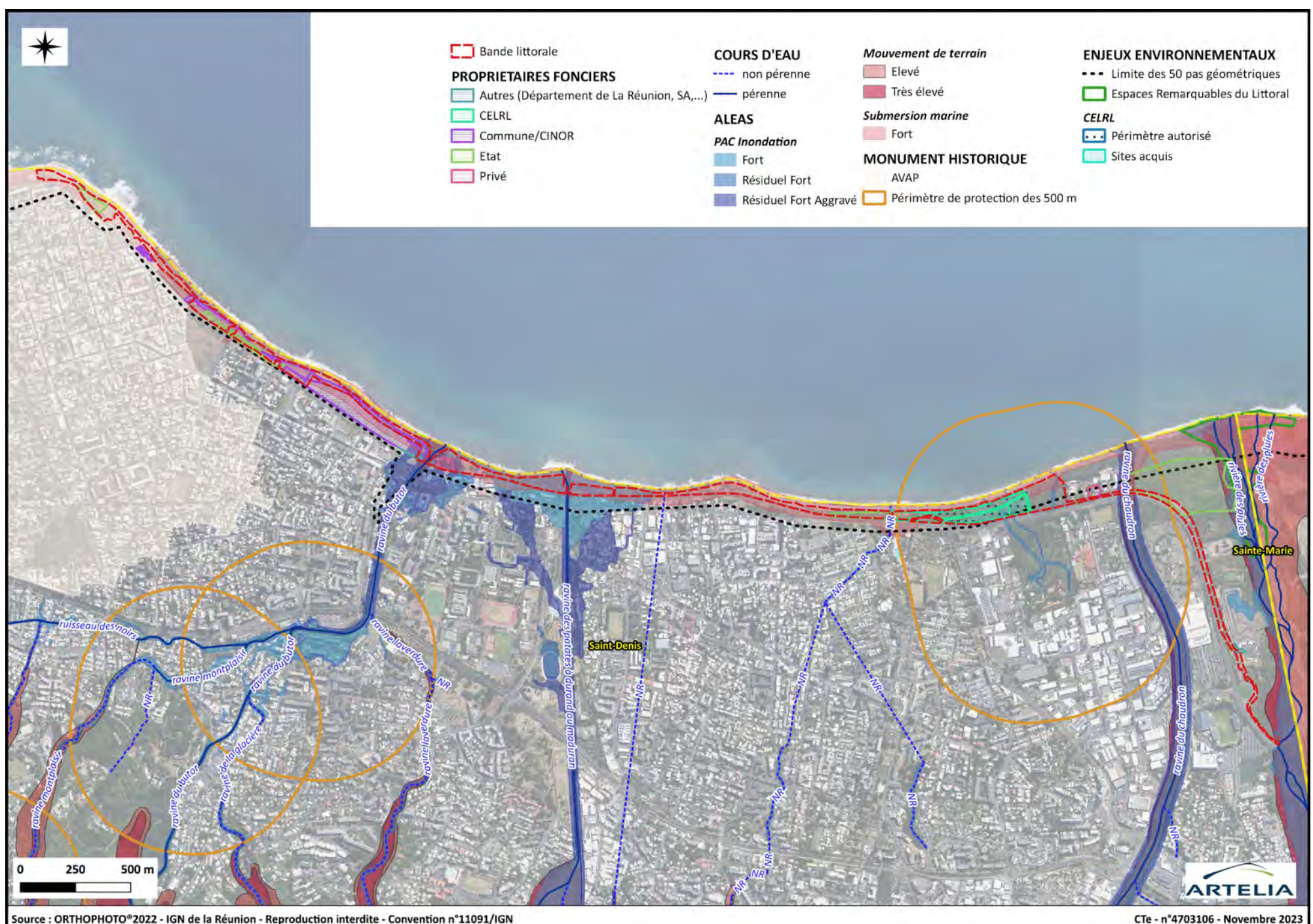
c. Enjeux et impacts environnementaux et socio-économiques

Le projet vise à restaurer et renaturer les milieux littoraux tropicaux tout en limitant son empreinte carbone. Les aménagements seront légers, réversibles et respectueux de l'environnement, afin de préserver les milieux fragiles et de s'adapter au changement climatique. La gestion hydraulique, la simplicité et la robustesse des équipements sont intégrées dès la conception. Aucune construction en dur n'est prévue, compte tenu des risques d'érosion et de submersion marine, mais aussi pour privilégier la biodiversité et éviter toute artificialisation. Le choix des espèces végétales s'opèrera parmi les espèces endémiques et indigènes les plus adaptées.

À court terme, le chantier mobilisera de la main-d'œuvre locale et bénéficiera aux entreprises du territoire (BTP, pépinières, artisanat, fournisseurs de matériaux), soutenant ainsi l'emploi et l'économie du secteur. À long terme, l'aménagement renforcera l'attractivité du littoral, profitera aux commerces de proximité, aux activités sportives, culturelles et de loisirs, ainsi qu'à la restauration ambulante (food trucks, buvettes sur les haltes).

Les nouvelles aires de détente et espaces conviviaux accueilleront un public diversifié — familles, habitants, jeunes, touristes — favorisant le développement du tourisme urbain et améliorant la qualité de vie des riverains.

Ce projet conjugue ainsi valorisation de la nature, dynamisation locale et amélioration du bien-être quotidien.



Carte synthétique des enjeux environnementaux

PARTIE 3

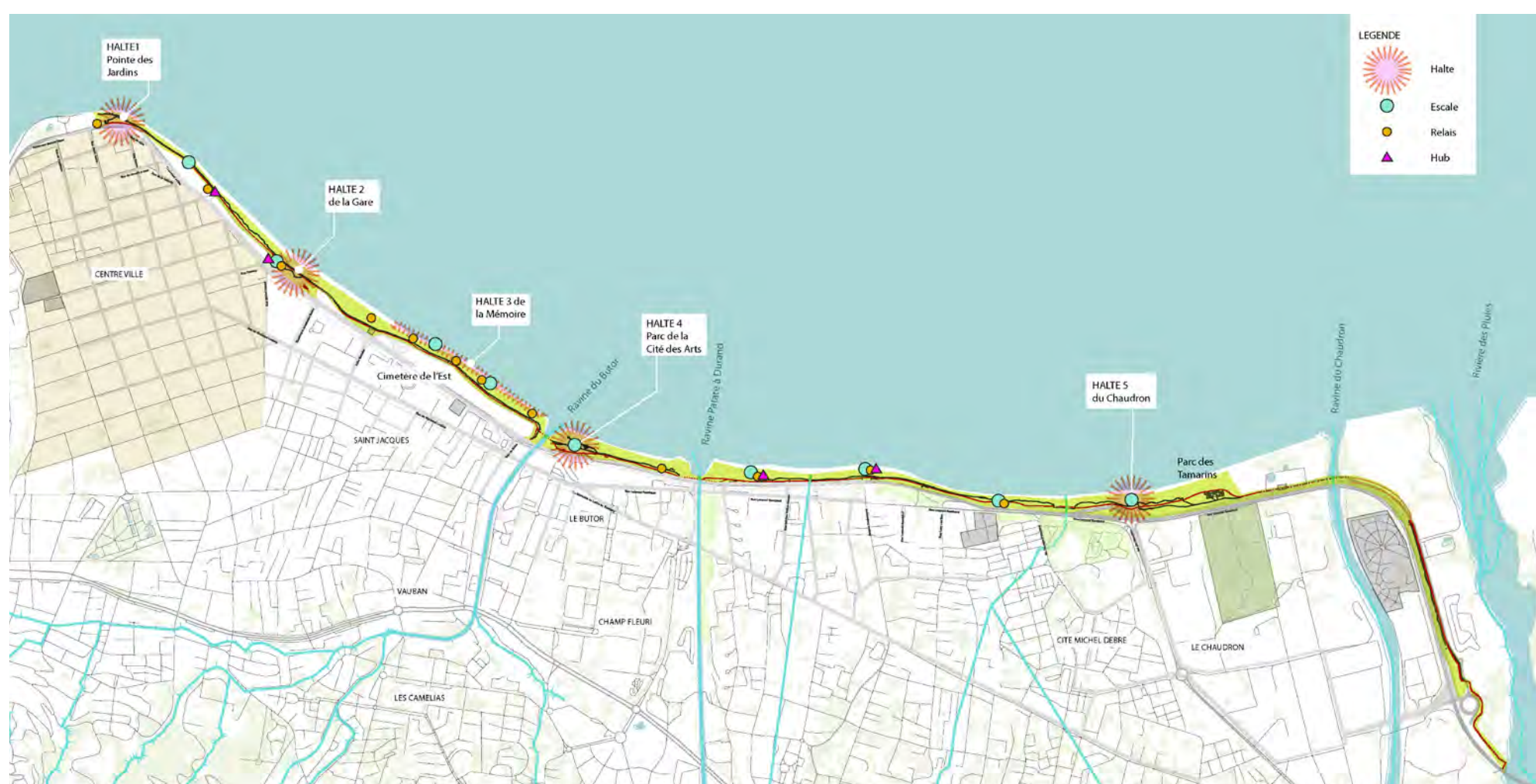


Description de la proposition d'aménagement

a. Les cinq vocations du projet

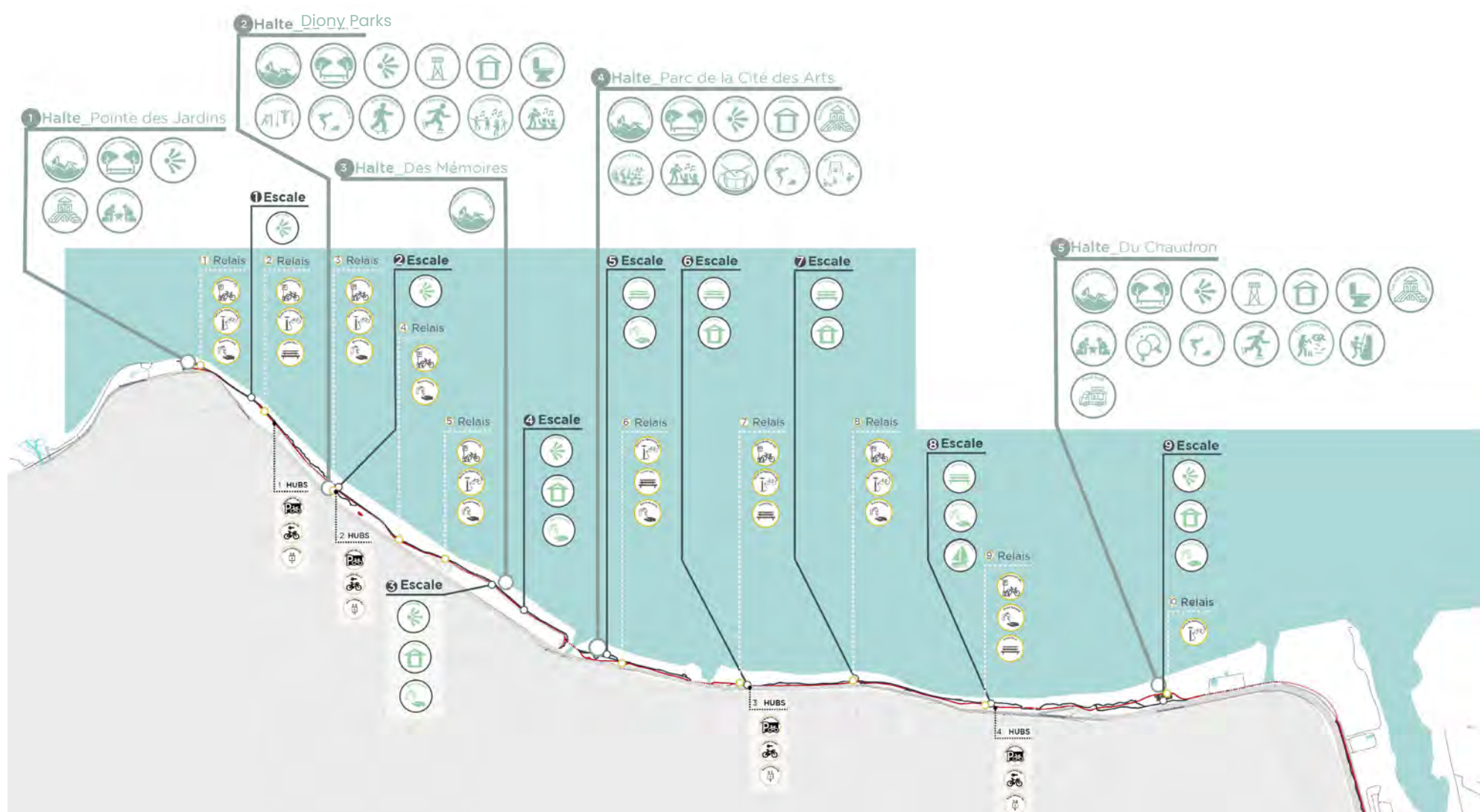
Pour guider la conception du projet et sa matérialisation, cinq grandes vocations du sentier littoral sont ressorties du travail d'analyse des besoins :

- **Promenade littorale** : création d'un espace public continu et accessible, permettant de longer la mer à pied dans un cadre agréable et sécurisé. Cet aménagement vise à favoriser la connexion entre les différents secteurs du littoral et en ouvrant des points de vue privilégiés sur le paysage marin.
- **Mobilité douce** : mise en place de cheminements cyclables et piétons sécurisés, complétés par des espaces de stationnement adaptés. L'objectif est d'encourager les déplacements non motorisés, de réduire l'empreinte carbone et d'améliorer le confort et la sécurité des usagers.
- **Biodiversité et nature** : Le projet participe au renforcement durable de la trame paysagère et écologique du littoral Nord de Saint-Denis. Il cherche à restituer un sol vivant, socle d'une biodiversité retrouvée. Le développement d'une palette végétale locale est aussi la garantie d'offre de gîtes et d'habitats variés pour la faune locale. Le projet prévoit également une gestion hydraulique intégrée au paysage qui contribue à la résilience du littoral face aux aléas climatiques.
- **Loisirs et sports** : aménagement d'aires de jeux pour enfants, d'espaces sportifs en plein air et de zones de détente. Ces équipements visent à diversifier les usages du littoral, formels ou informels (avec des jeux spontanés par exemple) à favoriser la convivialité et à répondre aux besoins de toutes les générations.
- **Culture et patrimoine** : valorisation des sites historiques et du petit patrimoine local, associée à une mise en valeur du paysage. L'objectif est de renforcer l'identité culturelle du littoral et de transmettre la mémoire des lieux aux habitants comme aux visiteurs.



Principe d'une promenade continue, connectée aux quartiers

Haltes : les sites présentant des aménagements paysagers importants

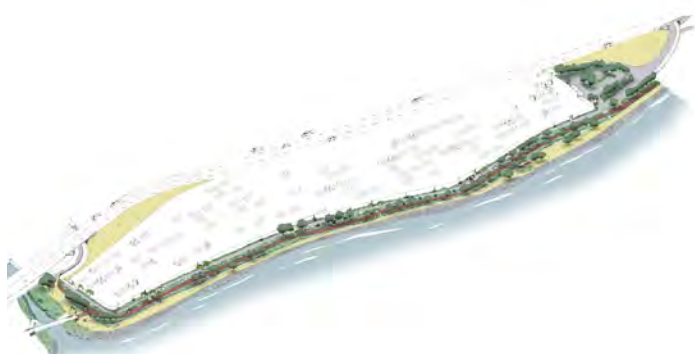


Halte Pointe des Jardins



Halte de Diony Park

Ces schémas sont détaillés en annexe
(page 49 et suivantes)



Halte des mémoires



Halte Parc de la Cité des Arts

Principes d'aménagement, halte par halte



Halte Pointe des Jardins

En interface avec les jardins du Barachois, une halte familiale en belvédère sur l'océan

1 / Version de la piste cyclable et du chemin piéton avec conservation de la Gare routière.



2/ Version de la Halte de la Gare à la place de la Gare routière des Cars Jaunes.



Halte de Diony Park

Une halte qui s'harmonise avec le programme et les activités proposées dans DionyPark



Halte des mémoires

Une halte intimiste le long du cimetière



Halte Parc de la Cité des Arts

Une halte qui se déploie en face de la Cité des Arts, une sorte de «hors les murs» des évènements culturels et artistiques qui peuvent s'y dérouler

b. Les partis-pris d'aménagement

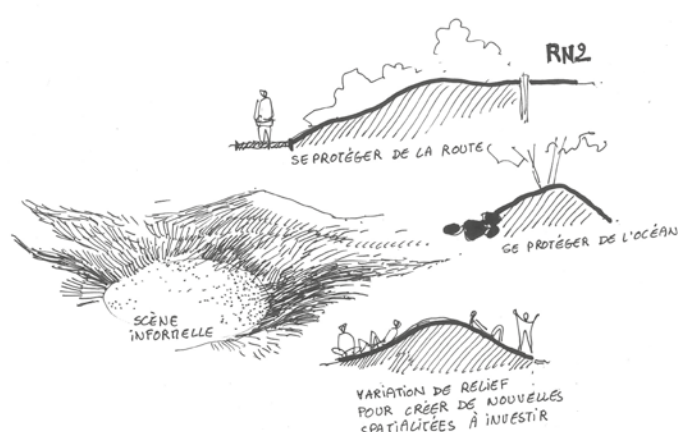
Continuité et liaisons : l'aménagement a pour objectif de créer une promenade littorale continue, sans rupture, reliant les différents quartiers du littoral. Cette continuité, à la fois physique et visuelle, sera renforcée par une signalétique claire et lisible, facilitant l'orientation des usagers. Elle permettra de fluidifier les déplacements à pied ou à vélo et de renforcer la connexion entre la ville et la mer. Les liaisons seront pensées pour être accessibles à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite, afin de garantir un usage inclusif et convivial de l'espace public.

Résilience et sobriété : le projet adopte une approche proactive face aux défis du changement climatique, en intégrant des solutions adaptées et à faible impact environnemental. Les aménagements viseront à protéger durablement le littoral en luttant contre l'érosion et en renforçant sa résistance aux aléas climatiques (houles cycloniques, submersions). La préservation de la biodiversité passera par la plantation d'espèces endémiques et indigènes adaptées aux conditions locales. Les matériaux utilisés seront locaux et durables pour limiter l'empreinte carbone, tandis qu'un éclairage LED intelligent, respectueux de la faune, réduira la pollution lumineuse. La gestion hydraulique s'appuiera sur des solutions fondées sur la nature (restauration de dunes, gestion végétalisée des eaux pluviales) pour favoriser la perméabilité des sols. Enfin, des dispositifs pédagogiques (parcours d'interprétation, signalétique explicative) sensibiliseront le public à la fragilité du littoral et à la nécessité de le préserver.

Intégration paysagère : les aménagements seront conçus dans le respect de l'identité paysagère unique de La Réunion, en préservant et en valorisant les vues remarquables sur l'océan et les mi-pentes. Aucune construction dure ne sera implantée dans cette zone, conformément à la réglementation en vigueur (notamment le PLU), aux contraintes techniques et à la volonté de préserver le caractère ouvert et naturel du littoral. L'ensemble des interventions cherchera à renforcer la cohérence visuelle du site et à maintenir un paysage littoral authentique et attractif, au service des habitants comme des visiteurs.

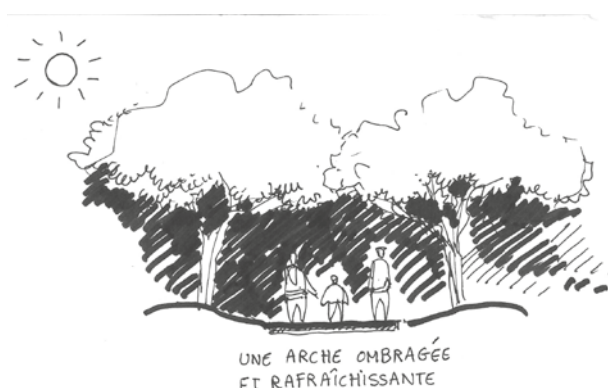
Le sol

La topographie, le relief pour se protéger et se détendre dans le respect de la topographie naturelle du site.



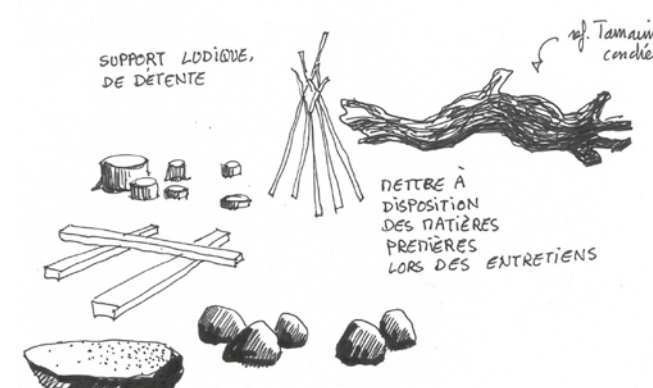
Le végétal

L'ambiance, le confort, l'ombrage



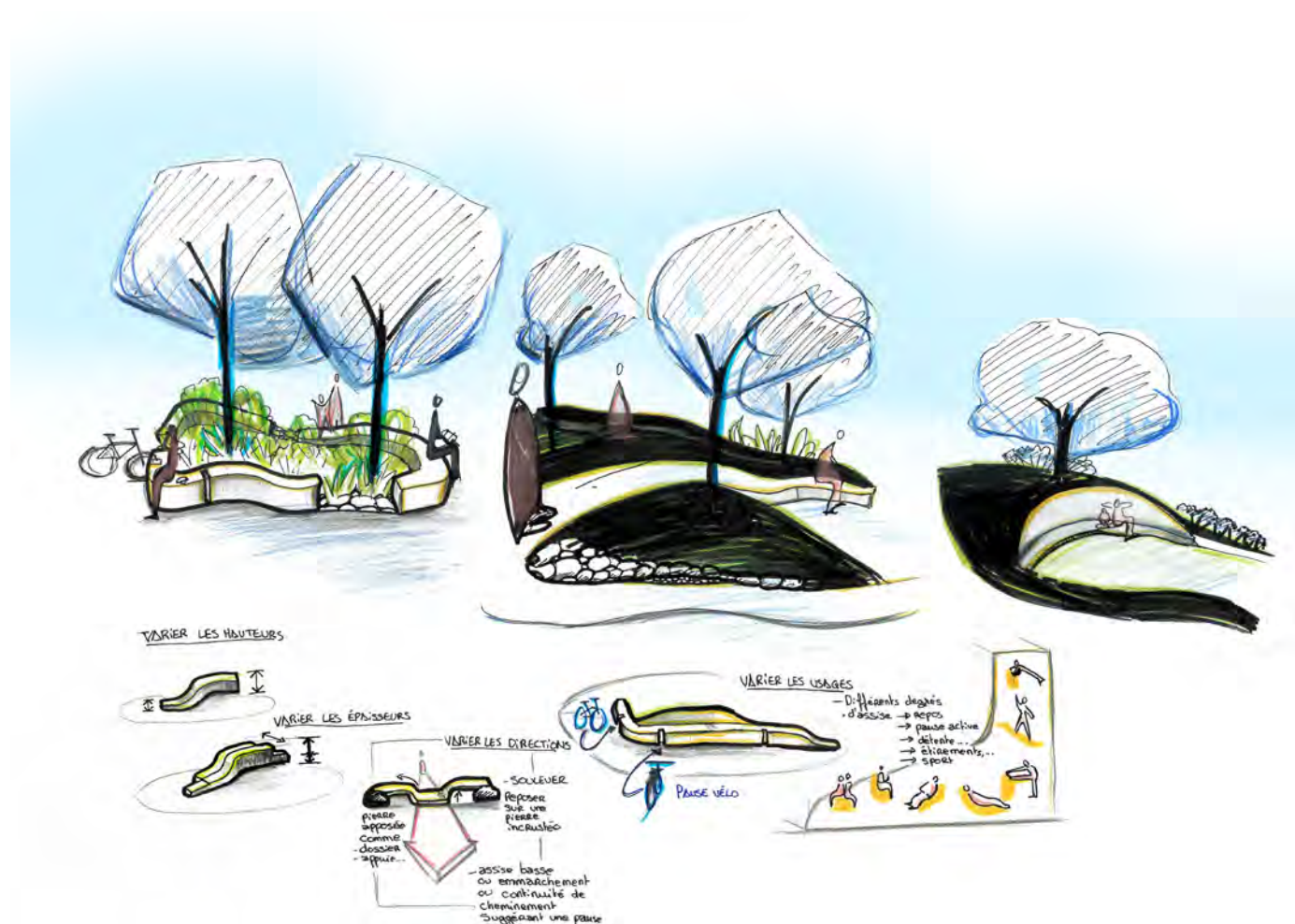
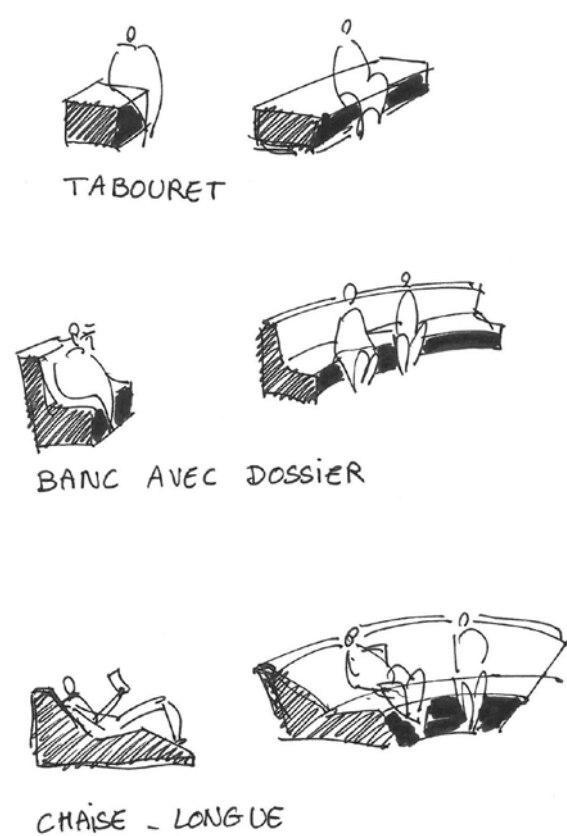
Le minéral / végétal inerte

Utilisation des matériaux in situ comme composantes paysagères, ludiques et porteuses d'usages informels



c. Composantes et aménagements

- Sentier littoral et piste cyclable continus sur plusieurs kilomètres (7 km)
- Espaces paysagers et corridors écologiques.
- Aires de jeux, installations sportives, zones de pique-nique et espace de détente.
- Surface totale aménagée 243 079 m²



Étude des assises en matériaux pérennes – extrait du document de la phase AVP du projet

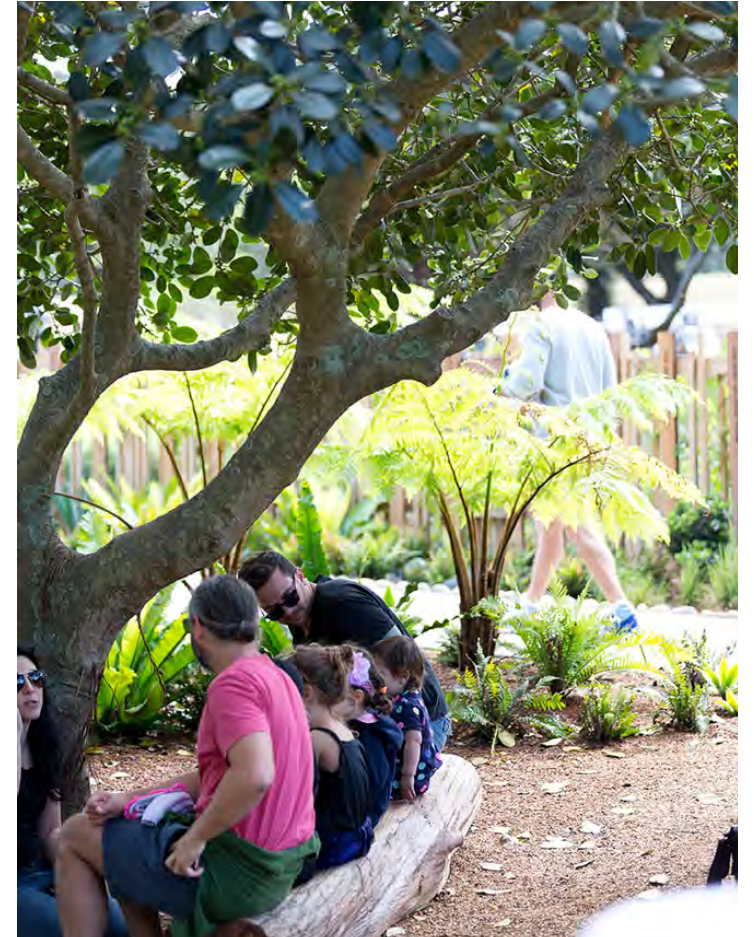
Quelques images de référence des aménagements envisagés



espaces sportifs



installation pour l'aire de jeux



zones de détente



équipement sanitaire



belvédère



installation pour la restauration légère

Croquis représentant les ambiances imaginées le long du sentier



Parc des Tamarins



Aménagement paysager le long de la piste cyclable



d. Coût du projet

Le coût estimé du projet est de 10 M€ HT.

L'opération est prévue pour être financée dans le cadre du programme européen FEDER – Île de la Réunion, fiche action 4.6.1 : « Aménagement et équipements de sites touristiques publics ».

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

FEDER : 75 %

CPN (Région) : 5 %

CINOR : 20 % (sur les dépenses éligibles)

Le sentier restera ouvert et accessible au public pendant les travaux, à l'exception de fermetures ponctuelles et occasionnelles.

PARTIE 4



Études et alternatives

a. Études réalisées

Le projet dispose déjà d'un niveau d'avancement important grâce aux études préalables menées par la CINOR et la Ville de Saint-Denis. L'étude programmatique réalisée par SETEC Organisation, livrée en novembre 2022, a permis de définir le périmètre, d'analyser l'état du linéaire littoral (infrastructures, contraintes, occupations) et d'établir les principes d'aménagement ainsi que le phasage des travaux. Un diagnostic environnemental (tronçon PRUNEL) et un cadrage réglementaire complètent cette base solide pour engager la phase opérationnelle.

Des relevés topographiques précis ont identifié les zones sensibles (érosion, exutoires d'eaux pluviales, Domaine Public Maritime), facilitant l'anticipation des contraintes techniques et le choix des solutions pour les revêtements, cheminements et aménagements légers.

Des études complémentaires sont prévues ou en cours pour affiner le projet :

- Mobilité et intermodalité, afin d'ajuster le tracé et la connexion avec les pôles de transport ;
- Végétale et paysagère (démarche DAUPI), pour sélectionner les essences et renforcer la résilience écologique ;
- Risques littoraux, pour adapter le projet aux aléas naturels ;
- Déplacement de la gare routière, pour optimiser la circulation et le fonctionnement du site pendant et après les travaux.

b. Des options encore ouvertes

Le projet portant sur l'amélioration d'un sentier littoral existant, il ne prévoit pas de variantes de tracé puisqu'il est basé sur le tracé existant. En revanche, différentes options d'aménagement et de programmation peuvent être envisagées, à condition de respecter les contraintes techniques et réglementaires, ainsi que les enjeux environnementaux. Ces choix devront également tenir compte de l'étroitesse de la bande littorale sur laquelle le sentier prend place, qui limite les possibilités d'implantation.

MOBILITÉ	MOBILIER	PAYSAGE
Implantation de stations de réparation de vélo et type de matériel de réparation	Agrès ludiques des aires de jeux et agrès sportifs (usage, tranches d'âges, etc)	Parcours d'interprétation et signalétique pédagogique : réflexion sur les thématiques, les supports, l'intégration
Stationnements vélo et parking vélo box	Kiosques , guinguette, modules du mini-skatepark	Ombrage des zones de rencontre et des circulations
	Modulation des assises	street art et espaces d'expression, culture urbaine

Points sur lesquels plusieurs choix d'aménagement sont possibles

La bande littorale est une emprise à géométrie variable, enserrée entre la ligne côtière et la RN2. Cette liaison routière fait ici office de véritable coupure visuelle et physique entre la ville et son littoral. Les aménagements du sentier du littoral et de la piste cyclable, qui sillonnent ce tronçon, sont à de nombreux endroits dans un état vieillissant, voire très dégradés. Cet espace de respiration entre ville et océan est extrêmement fréquenté pour de multiples usages, que ce soient des déplacements piéton, vélo, running, en famille, ou encore pour des pique-niques.

Le projet de requalification des espaces publics du littoral nord de Saint-Denis devra offrir à tous les habitants, touristes et acteurs économiques identifiés un meilleur environnement, l'assurance du caractère durable des aménagements, des espaces publics plus agréables, conviviaux et mieux adaptés aux divers usages existants ou souhaités, ainsi qu'aux mobilités actives qui se développent.

Le projet comporte donc un double enjeu, à savoir :

- Retisser des liens, qu'ils soient visuels et physiques entre la ville et son littoral.
- Répondre à certains dysfonctionnements (conflit d'usage, équipement vétustes...).

Le site existant

- Un sentier partiellement dégradé et des équipements en partie vétustes ;
- Des aménagements de loisirs et équipements existants sont présents le long du chemin du littoral, mais tous représentent des dégradations importantes. Ils sont égrainés de manière irrégulière selon les différentes ambiances et secteurs traversés.



Agrès sportifs



Panneau informatif



Kiosque sur pilier

c. Si le projet de ne réalisait pas (hypothèse zéro)

- Le trafic routier est prédominant le long de la bande côtière.
- Le sentier piéton est matérialisé par une bande plus ou moins visible et dégradée tandis que la piste cyclable est matérialisée par un revêtement en enrobé, également très dégradé.



Piste en enrobé au départ du Barachois



Portion de sentier à l'approche de la Gare routière

- Peu de connexions entre la ville et le sentier littoral.
- Un site très exposé aux éléments : milieu salin, aléas inondation, submersion marine, recul du trait de côte, mouvements de terrain
- Le site étant globalement peu végétalisé, à l'exception de la zone des Banians apportant une vaste ombre et du Parc des Tamarins, peu d'ombre et de zone de confort sont présentes. Lorsque l'on parcourt ce sentier du littoral, le piéton et le vélo sont fortement exposés aux rayonnements du soleil, en plus du bruit des voitures

L'hypothèse zéro correspond à l'absence d'aménagement du sentier littoral. Celle-ci maintient donc les désordres constatés précédemment :

- Dégradation progressive du sentier et de ses équipements ;
- Impact important de la circulation routière de la RN2 et maintien de la rupture avec la ville ;
- Accès au sentier non sécurisés ;
- Saturation de l'espace avec une surenchère d'éléments construits hétéroclites, manque d'espaces de loisirs et de respiration,
- Dégradation progressive et de plus en plus importante des espaces végétalisés et des reliquats d'espaces naturels.
- Non adaptation aux besoins en mobilité douce et en espaces de détente et sportifs,
- Pas de mise en valeur des paysages et du patrimoine côtier,
- Fragilité grandissante du littoral vis-à-vis des aléas et du recul du trait de côte.

c. Projets connexes

Ce projet s'inscrit pleinement dans la réflexion globale sur la mobilité à l'échelle intercommunale et s'articule avec plusieurs projets urbains majeurs déjà engagés :

- **Le projet BAOBAB** (Boulevard Automatisé et Optimisé pour les Bus à Haut Niveau de Service) : création d'un axe structurant de transport en commun reliant Sainte-Marie, Saint-Denis et Sainte-Suzanne, destiné à améliorer les déplacements intercommunaux, réduire la dépendance à la voiture et favoriser les mobilités durables.
- **Le projet NEO** (Nouvelle Entrée Ouest) : réaménagement progressif de la RN2 pour apaiser la circulation, requalifier les espaces publics et renforcer la connexion avec le front de mer du Barachois.
- **Le programme de renouvellement urbain PRUNEL** : transformation des quartiers du nord de Saint-Denis, avec un accent fort sur l'accessibilité et la reconquête du littoral pour les habitants.
- **Le développement du Cœur Vert Familial** : aménagement paysager et de loisirs reliant le sentier littoral à Sainte-Marie, dans une logique de continuité verte et de valorisation écologique.
- **La valorisation de l'entrée Est** : requalification des espaces d'accueil de la ville depuis l'est pour offrir une entrée de ville plus attractive et cohérente avec les nouveaux aménagements.
- **Le projet des Longères** : réhabilitation des anciennes gares ferroviaires pour accueillir des acteurs de l'ESS et de l'innovation sociale, tels que Marmailles City, qui propose des programmes pour les familles.
- **RUCH** (Renouvellement Urbain du Chaudron) : Transformation du cœur du quartier du Chaudron et de ses abords immédiats, à travers la réhabilitation du bâti existant, le renforcement de l'offre d'espaces et d'équipements publics, et le développement des modes de déplacement actifs.

PARTIE 5



Prise en compte des impacts

a. Impacts environnementaux

- Effets sur les habitats marins et terrestres, mesures d'évitement et de compensation.
- Gestion des risques naturels (submersion, érosion) et adaptation au climat.

b. Impacts socio-économiques

- Mobilité douce et partage de l'espace public, accessibilité universelle.
- Effets sur le tourisme, les activités sportives et le cadre de vie.

c. Mesures d'accompagnement

Un programme de sensibilisation à l'environnement et de valorisation du patrimoine sera mis en place. Le projet prévoit la réhabilitation et l'amélioration des éléments de signalétique relatant l'histoire des lieux (panneaux, monuments), afin de mettre en lumière la riche histoire du sentier. Un parcours éducatif, composé de dispositifs tels que panneaux et objets explicatifs sur la biodiversité et les enjeux climatiques, sera également installé le long du sentier.



Parcours d'interprétation des éléments paysagers, naturels et écologiques – extrait du document de la phase AVP du projet

PARTIE 6



Modalités de concertation

a. Objectifs de la concertation

Dans un cadre où les enjeux du projet d'aménagement sont multiples et avec un fort impact sur le quotidien et sur l'environnement, la mise en place d'une concertation avec garants est obligatoire. Elle répond à deux principaux objectifs

- Informer le public, recenser les attentes, enrichir le projet.
- Associer toutes les parties prenantes : habitants, associations, entreprises, services publics.

Des ateliers et réunions seront organisés autour de cinq thématiques afin de recueillir des contributions ciblées et utiles au projet :

Les 5 grandes thématiques de la concertation

La concertation proposera aux participantes et participants d'explorer 5 thématiques : les modes actifs, le paysage et la biodiversité, la pédagogie et les aires de détente ludiques, la culture, le patrimoine et la mémoire, ainsi que le sport.

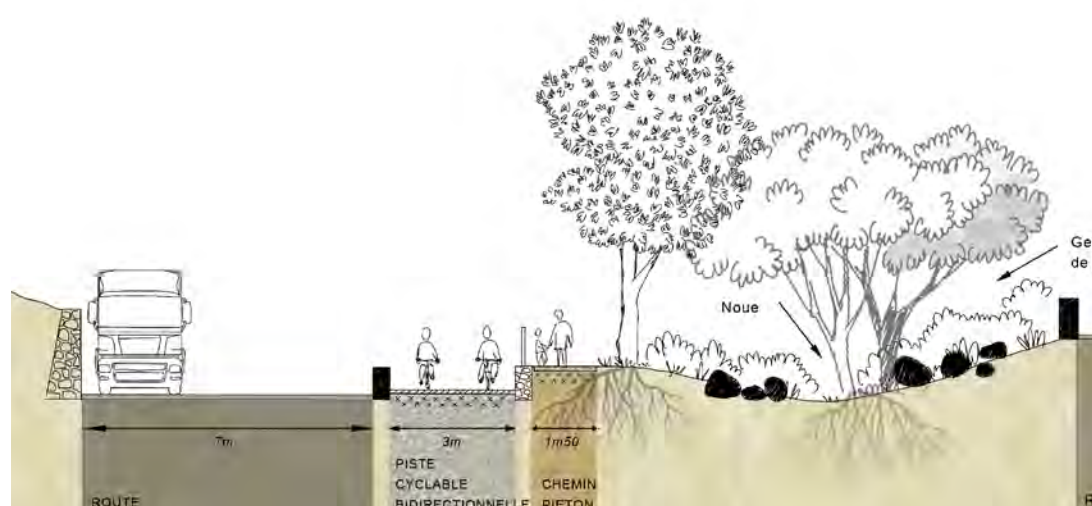
Thématique transversale : Accessibilité PMR et jeunesse

Pour chacune des cinq thématiques, la réflexion intègre systématiquement la question de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ainsi que la participation des jeunes. Les collégiens seront particulièrement associés aux ateliers thématiques consacrés au « sport » et à la « pédagogie et aux aires de détente ludiques », des sujets qui leur sont plus familiers.

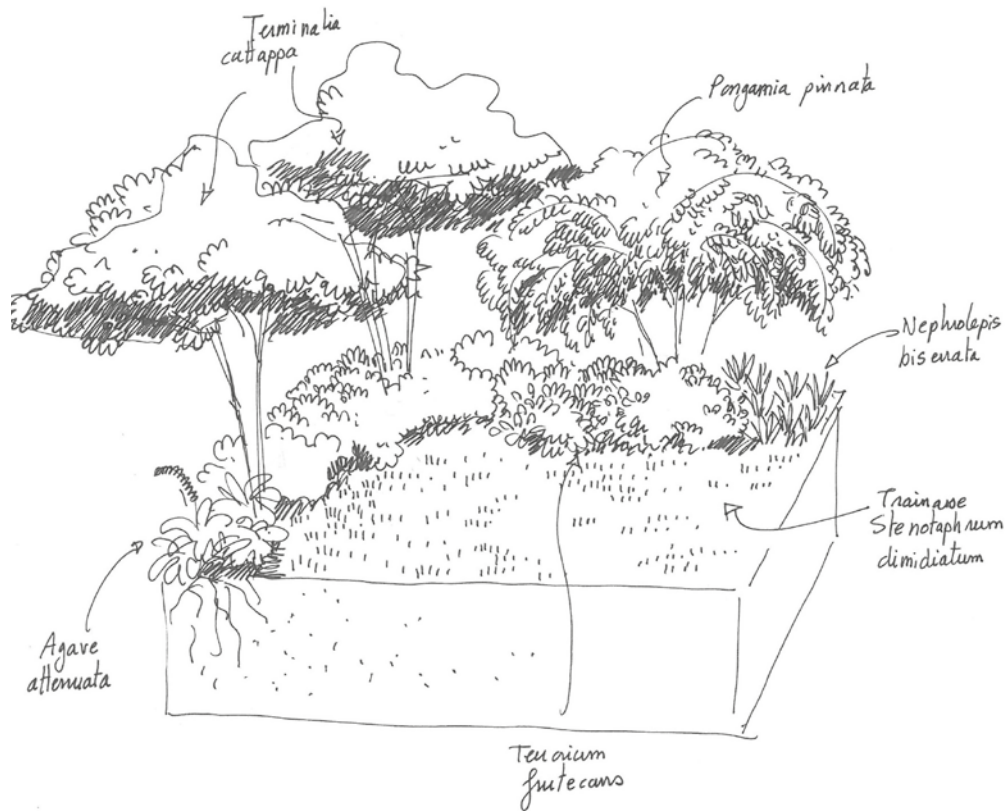
1. Modes actifs

Discussion sur les déplacements à pied, à vélo et sur les dispositifs favorisant la mobilité douce (pistes cyclables, liaisons avec les transports en commun).

→ L'aménagement de la piste cyclable, tronçon par tronçon, est présenté dans les carnets de coupe des pages 50 à 54 de l'annexe.



Coupe de principe sur l'aménagement de la courbe du Chaudron

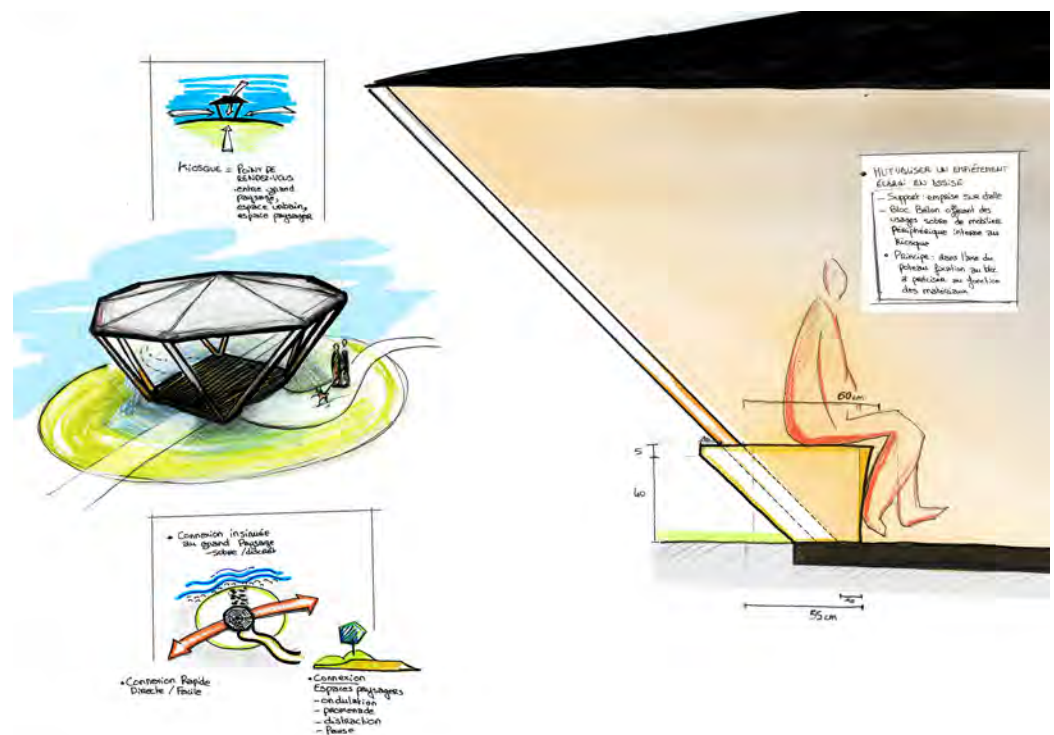


2. Paysage et biodiversité

Ateliers dédiés à la lecture et perception d'un paysage commun (belvédère, signalétique...), la préservation des milieux naturels, aux actions de sensibilisation et aux mesures de renaturation.

3. Pédagogie & aires de détente ludiques

Focus sur les aménagements destinés aux enfants et aux familles : aires de jeux, parcours pédagogiques et démarches éducatives. Les collégiens, directement concernés par ces sujets, seront mobilisés afin de donner leur avis.



→ Plus de précisions en annexe (page 49 et suivantes)



4. Culture, patrimoine et mémoire

Mise en valeur des patrimoines et de la dimension culturelle du projet : événements artistiques, expositions, valorisation des lieux historiques, et recueil de la mémoire et la perception collective autour des séquences du sentier littoral.

5. Sport

Présentation des espaces et équipements sportifs envisagés et retour sur les contributions concernant les activités sportives (clubs, associations, etc.). Les collégiens, directement concernés par ces sujets, seront mobilisés afin de donner leur avis.



→ Plus de précisions en annexe (page 49 et suivantes)

b. Dispositif de participation

La concertation s'étendra du 20 octobre au 15 décembre avec plusieurs temps de rencontres proposés aussi bien sur le terrain qu'en ligne. Au sein de ces deux mois, un temps fort de deux semaines permettra aux habitants, usagers et experts de donner leur avis lors de réunions et d'ateliers. Ce temps fort sera organisé en deux phases :

- Première semaine : enquête de terrain sur le sentier, organisation de stands mobiles à Sainte-Marie et au Chaudron, réunion avec les habitants pouvant relayer la concertation autour d'eux (membres des instances participatives et responsables associatifs du territoire).
- Deuxième semaine : enquête de terrain sur les différents quartiers, cinq ateliers grand public et à Sainte-Suzanne, ainsi qu'organisation d'une balade à vélo sur le sentier.

Entre le 3 novembre et le 15 décembre, les stands mobiles continueront à se tenir à l'occasion des marchés du Chaudron et du Barachois, ainsi que lors de l'événement Ambition Planète. Deux ateliers réunissant les experts du projet PRUNEL et ceux spécialisés dans l'histoire et la mémoire des lieux seront également organisés.

Parce que l'inclusion de toutes et tous à ce projet est capitale, les sujets de l'accessibilité notamment des personnes à mobilité réduite sera abordée de manière transversale dans toutes les thématiques. La jeunesse sera également associée, notamment via les différents conseils des jeunes et des enfants.

Tout au long de la concertation, une campagne de communication et un dispositif de concertation en ligne et papier viendront accompagner et renforcer la démarche. On trouvera par exemple un registre papier dans les mairies ainsi qu'au siège de la CINOR et un questionnaire en ligne sur le site web de la CINOR.

Un aperçu des différentes modalités de participation

 Enquête terrain  Débat mobile	 Réunion publique de lancement	 Réunion des relais de la mobilisation	 Atelier grand public	 Atelier expert (secteur PRUNEL) (histoire et mémoire des lieux)	 Balade à vélo
---	---	---	--	---	---

Temps fort : Déploiement terrain de 15 jours		Entre le « temps fort » et la fin de la concertation
Semaine 1	Semaine 2	3 novembre – 15 décembre
 Cimetière x 3 Tamerins x 2  Marché de Sainte-Marie x 1 Marché du Chaudron x 1 Salon des mobilités x 1  Réunion publique de lancement x 1  Réunion des relais de la mobilisation x 1	 Marché x 1 Champ Fleuri x 1 Bd de la rue MI Leclerc x 1  Paysage, biodiversité x 1 Mode actif x 1 Pédagogie et autres de citoyens locaux x 1 Culture, patrimoine et mémoire x 1 Sport x 1  Balade à vélo x 1  Marché de Sainte-Suzanne x 1 Marché de nuit du Barachois x 1	 Ambition Planète x 1 Marché du Chaudron x 1 Marché de nuit du Barachois x 1  Atelier expert (secteur PRUNEL) x 1 Atelier expert (histoire et mémoire des lieux) x 1  Réunion de restitution
Concertation en ligne		
Communication		

Descriptif des modalités

La réunion publique de lancement



Date : 20/10/2025

Durée : 1h30

Lieu : Cité des Arts à Saint-Denis

La CINOR lance officiellement la démarche de concertation avec la tenue d'une réunion publique d'information.

Cette dernière sera ouverte à toutes et à tous et se fera en deux temps : un temps de présentation du projet et des aménagements envisagés par les équipes techniques suivi d'un temps d'échange avec le public.

Les débats mobiles



Date : toute la durée de la concertation

Durée : 2 à 5h

Lieux : à Saint-Denis, à Sainte Marie et à Saint Suzanne

Pour nourrir les échanges et aller vers le public, nous prévoyons la mise en place de trois débats mobiles au début de la concertation :

- à Saint-Denis (lors du marché de nuit du Barachois, chaque premier samedi du mois),
- à Sainte-Marie (marché du samedi matin),
- et à Sainte-Suzanne (marché du mardi matin).

Après la période la plus intense nous continueront d'aller à votre rencontre sur le terrain.

À chaque fois, un mini stand sera installé pour présenter le projet et en débattre, à l'aide de supports (cartes, dossier de présentation), en présence des équipes techniques de la CINOR et de leurs partenaires.

Réunion des relais de la mobilisation



Date : 22/10/2025

Durée : 2h

Lieu : CINOR

Cette réunion rassemblera les relais de la mobilisation du territoire : membres des instances participatives et responsables associatifs du territoire, agents volontaires des collectivités locales ou organismes publics....)

L'enquête terrain



Date : 21/10-31/10/2025

Durée : plusieurs fois par jour, sur différents créneaux

Lieux : à Saint-Denis

Une enquête terrain sera menée sur le sentier à l'étude (de la Pointe des Jardins à la Rivière des Pluies) et dans des lieux de passage (marchés, supermarchés, stades...). À cette occasion, un questionnaire sera administré suivant les 5 thématiques de la concertation. Lors de ces enquêtes, nous préviendrons les relais locaux de notre présence afin de pouvoir les rencontrer.

Le balade à vélo



Date : 27/10/2015
Durée : 2h30 à 3h
Lieu : à Saint-Denis

Une balade à vélo sera organisée le long du sentier littoral, avec 5 arrêts prévus pour échanger sur différentes thématiques : intermodalité, sécurité, conflits d'usages, signalétique et pratiques quotidiennes des cyclistes.

Le parcours, d'une durée estimée entre 2 h 30 et 3 h, reliera la gare routière à la rue du Souvenir, avec une possible prolongation jusqu'au campus du Moufia.

Les ateliers experts



Date : 19/11/2025 et 26/11/2025 (à préciser)
Durée : 2h
Lieu : à Saint-Denis

Les ateliers avec les experts sont prévus.

Le premier se tiendra avec les acteurs du Projet de Renouvellement Urbain du Nord-Est Littoral (PRUNEL), afin de répondre aux besoins spécifiques du secteur.

Le deuxième associera des experts de la mémoire et de l'histoire des lieux.

Les ateliers grand public



Date et lieux : 27/10-31/10/2025
(cf. Calendrier détaillé date par date)
Durée : 2h

Au nombre de 5, ces ateliers viendront explorer chacune des thématiques : modes actifs ; paysage et biodiversité ; pédagogie et aires de détente ludiques ; culture, patrimoine et mémoire ; sport. Interactifs, ces ateliers permettront de creuser chacun des sujets à l'aide de supports et de méthodes ludiques afin de venir enrichir le projet.

L'enjeu de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et les publics vulnérables est intégré dans chacun des thèmes.

Les registres papier

Date et durée : toute la durée de la concertation

Lieu : au siège de la CINOR, à l'Hôtel de Ville de Saint Denis, à la Mairie annexe Ste Clotilde, à la Mairie annexe du Chaudron et dans les Centres Municipaux de Mercadet et de Vauban

Ces registres vous permettront de participer par écrit. Ils seront disponibles à l'accueil des mairies et des mairies annexes du Chaudron, Sainte-Clotilde et des Centres municipaux Marcadet et Bouvet.

Un espace pour donner votre avis en ligne

Date et durée : toute la durée de la concertation

Un questionnaire en ligne vous permettra d'exprimer votre avis sur chacune des 5 thématiques tout au long de la concertation mais aussi de nous faire part de vos remarques et idées en dehors de ces thématiques.

La réunion de restitution publique

Venez découvrir le résultat de la concertation le 15 décembre prochain de 16h00 -18h00 à la CINOR

c. Calendrier de la concertation (20 octobre - 15 décembre 2025)

L'annonce officielle de la concertation est prévue pour le 1er octobre. Elle se déroulera sur deux mois, du 20 octobre au 15 décembre, et sera marquée par 15 jours de temps forts.

À l'issue de cette période, des permanences seront tenues lors d'événements locaux (Ambition Planète, Marchés, etc.) afin de poursuivre les échanges et de maintenir la dynamique de participation.

La restitution du bilan est prévue au plus tard le 15 décembre 2025.

-  Enquête terrain (cimetière de l'Est, parc des Tamarins, Marcadet, Champ Fleuri, Bas de la rue MI Leclerc)
-  Débats mobiles sur les marchés et lors des événements
-  Réunion public de lancement
-  Réunion mini-public (secteur PRUNEL)
-  Ateliers grand public
-  Ateliers expert (secteur PRUNEL) (histoire et mémoire des lieux)
-  Balade à vélo

OCTOBRE												NOVEMBRE				DÉCEMBRE			
L 20	M 21	M 22	J 23	V 24	S 25	D 26	L 27	M 28	M 29	J 30	V 31	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 1	Semaine 2		
Vacances scolaires																			
 Début de la concertation 20/10	 10-12h Cimetière	 7-12h Marché du Chaudron		 6.30-8.30h Cimetière	 7-12h Marché de Sainte Marie	 12-14h Tamarins	 Balade vélo 8-11h RDV parking Tamarin	 7-12h Marché de Sainte-Suzanne		 10-13h Cimetière	 12-14h Bas de la rue MI Leclerc	Ambition Planète 5/11		 7-12h Marché du Chaudron					
 16-17h30 Réunion de Lancement	 17-18h Cimetière		 Enquête de terrain 17.30- 19.30h	 18-20h Tamarins			 12-14h Marcadet	 14-16h Champ Fleuri	 Pédagogie et aire de détente ludique 17.30 - 19.30h	 Culture, patrimoine et mémoire 17.30 - 19.30h	 Sports et loisirs 17.30 - 19.30h			 Atelier expert PRUNEL RUCH 17.30- 19.30h	 Atelier expert histoire et mémoire des lieux 17.30- 19.30h	 19-00h Marché de Nuit du Barachois 19h-00.	 Restitution 15/12 16-18h CINOR		
Enquêtes, stands mobiles, réunions							Ateliers, balades, stand mobile					Stands mobiles							
Communication Concertation																			

Calendrier détaillé date par date

Date	Évènement	Lieu	Horaires
20/10/2025	Réunion de lancement	Cité des Arts	16h-17h30
21/10/2025	Enquête terrain	Cimetière de l'Est	10h-12h 17h-19h
22/10/2025	Débat mobile	Marché du Chaudron	7h-12h
22/10/2025	Réunion relais de la concertation	CINOR	17h30-19h30
23/10/2025	Enquête terrain	Cimetière de l'Est	16h-18h
24/10/2025	Enquête terrain	Cimetière de l'Est	6h30-9h
24/10/2025	Enquête terrain	Parc des Tamarins	18h-20h
25/10/2025	Débat mobile	Marché de Sainte-Marie	7h-12h
26/10/2025	Enquête terrain	Parc des Tamarins	12h-15h
27/10/2025	Balade à vélo	RDV Parking Tamarins	8h-11h
27/10/2025	Enquête terrain	Marcadet	12h-14h
27/10/2025	Atelier grand public (paysage, biodiversité)	CINOR	17h30-19h30
28/10/2025	Débat mobile	Marché de Sainte-Suzanne	7h-12h
28/10/2025	Atelier grand public (mobilités douces)	CINOR	17h30-19h30
29/10/2025	Enquête terrain	Champ Fleuri	14h-16h
29/10/2025	Atelier grand public (Pédagogie & aires de détente ludiques)	CINOR	17h30-19h30
30/10/2025	Atelier grand public (Culture, patrimoine et mémoire)	Cité des Arts	17h30-19h30
31/10/2025	Enquête terrain	Bas de la rue MI Leclerc	12h-14h
31/10/2025	Atelier grand public (Sports et loisirs)	OMS St Denis	17h30-19h30
05/11/2025	Ambition Planète	Parc des expositions et des congrès	horaire à préciser
12/11/2025	Débat mobile	Marché du Chaudron	7h-12h
19/11/2025	Atelier expert (secteur PRUNEL)	Maison PRUNEL	17h30-19h30
26/11/2025	Atelier expert (histoire et mémoire des lieux)	CINOR	17h30-19h30
06/12/2025	Débat mobile	Marché de nuit du Barachois	19h-00h
15/12/25	Réunion de restitution	CINOR	16h00-18h00

d. Modalités d'information et de communication

Pendant toute la concertation, plusieurs moyens seront mis en place pour vous tenir informés et recueillir vos avis :

Publication légale	Quinze jours avant le lancement, le public est informé de la concertation (durée et modalités) par plusieurs moyens : affichage sur les lieux concernés, diffusion en ligne et publication dans la presse locale.
Site internet	Une page spéciale sera ouverte sur www.cinor.re avec le dossier de concertation téléchargeable, le planning, une présentation du projet, une foire aux questions et un questionnaire en ligne.
Réseaux sociaux	Toutes les informations seront relayées sur les comptes officiels de la CINOR.
Affiches	Installées sur le sentier littoral, dans les lieux publics et dans certains commerces, avec un QR code permettant d'accéder directement au questionnaire en ligne.
En mairie	Le dossier de concertation et un registre papier seront disponibles pour recueillir vos contributions au siège de la CINOR, à l'Hôtel de Ville de Saint Denis, à la Mairie annexe Ste Clotilde, à la Mairie annexe du Chaudron et dans les Centres Municipaux de Marcadet et de Vauban
Sur les marchés et lors des événements	Un stand mobile sera présent pour échanger avec vous : • Salon Ambition Planète (5-6 novembre) • Marché de nuit du Barachois (1er samedi du mois) • Marché de Sainte-Suzanne (mardi matin) • Marché de Sainte-Marie (samedi matin)

e. Restitution et suites

- Le bilan de la concertation réalisé par les garants sera envoyé directement aux participants qui auront laissé leurs coordonnées lors des événements publics.
- Les avis seront intégrés au projet et certains seront pris en compte par les équipes techniques. Un document récapitulatif viendra montrer ce qui a pu être repris de la concertation dans le projet.

PARTIE 7



Prochaines étapes du projet

Prochaines étapes du projet

À l'issue de la concertation, un calendrier prévisionnel sera présenté. Il précisera les grandes étapes du projet, notamment :

- l'organisation de l'enquête publique,
- l'obtention des autorisations administratives,
- le lancement et le déroulement des travaux.

PARTIE 8



Glossaire, annexes et contacts

a. Glossaire

Aléas climatiques :

Événements météorologiques imprévisibles ou difficiles à prévoir, liés au climat, qui peuvent perturber la vie quotidienne ou causer des dégâts.

Biodiversité :

Ensemble de tous les êtres vivants (plantes, animaux, micro-organismes) et des milieux naturels dans lesquels ils vivent.

BTP

Bâtiment et Travaux Publics :

Secteur d'activité qui regroupe les entreprises chargées de construire, rénover ou entretenir des bâtiments (maisons, immeubles, usines) et des infrastructures publiques (routes, ponts, réseaux, aménagements urbains).

CNDP

Commission Nationale du Débat Public :

Autorité administrative indépendante chargée de garantir le droit à l'information et à la participation du public sur les grands projets d'aménagement ou d'infrastructure ayant un impact important sur l'environnement ou la société.

Concertation :

Processus de dialogue entre les porteurs de projet, les habitants et les parties prenantes, qui permet de partager l'information, d'échanger des points de vue et de recueillir des avis pour enrichir et améliorer le projet avant sa mise en œuvre.

Corridors écologiques :

Zone naturelle qui relie différents milieux (forêts, rivières, zones humides, etc.) et permet aux animaux et aux plantes de circuler, de se nourrir, de se reproduire et ainsi de maintenir la biodiversité.

DPM

Domaine Public Maritime :

Partie du littoral appartenant à l'État, qui comprend la mer jusqu'à la limite des plus hautes marées, le sol et le sous-sol, ainsi que les plages. Son usage est public et protégé par la loi.

DAUPI

Démarche Aménagement Urbain et Plantes Indigènes :

Démarche à La Réunion qui encourage à utiliser des plantes locales et non envahissantes dans les aménagements urbains, pour protéger la biodiversité.

Empreinte carbone :

Quantité totale de gaz à effet de serre (comme le CO²) émise directement ou indirectement par une activité, une personne ou un territoire.

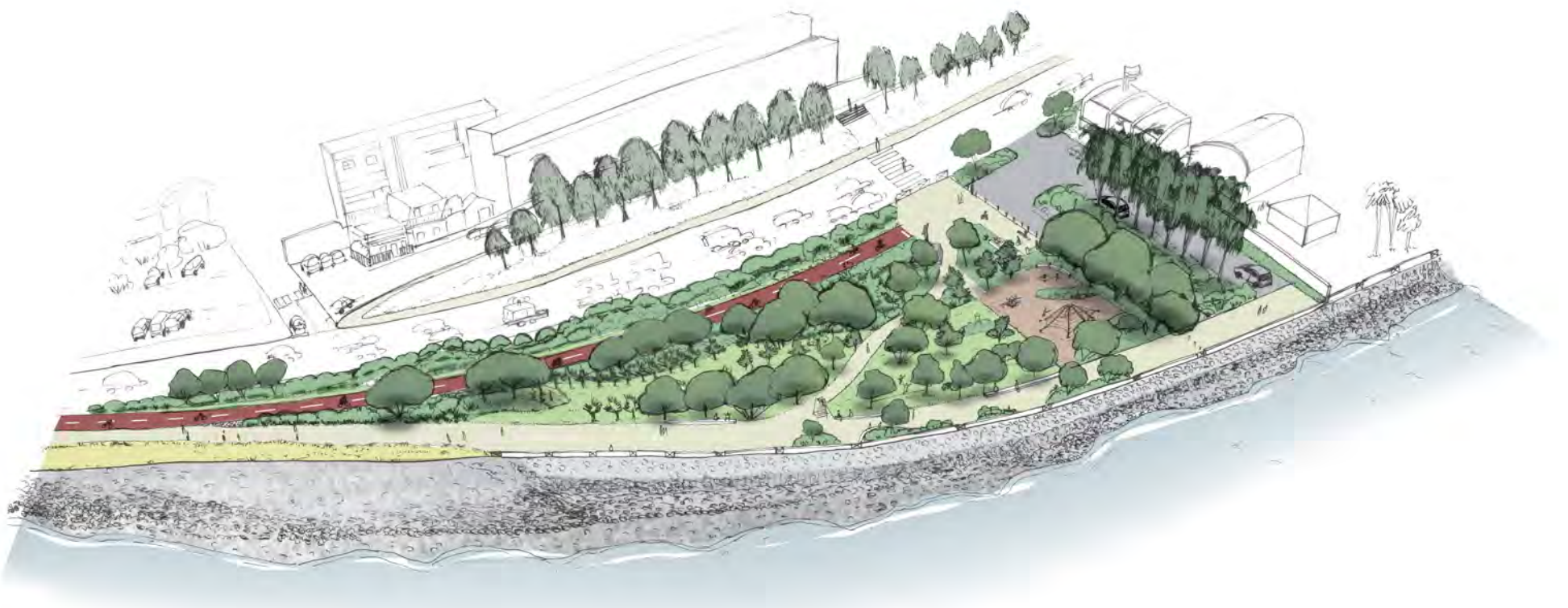
Enquête publique :	Procédure officielle qui permet aux citoyens de s'informer et de donner leur avis sur un projet ayant un impact sur l'environnement ou l'aménagement du territoire, avant que les autorités prennent une décision.
Espèces endémiques :	Espèces animales ou végétales qui vivent uniquement dans une zone géographique précise et n'existent nulle part ailleurs dans le monde.
Exutoires d'eaux pluviales :	Aménagements (canalisations, fossés, sorties en mer ou en rivière) qui permettent d'évacuer l'eau de pluie collectée dans les villes et sur les routes vers un milieu naturel.
Intermodalité :	Fait d'utiliser plusieurs moyens de transport différents au cours d'un même trajet (par exemple : marcher, puis prendre le bus, puis le train).
Littoral :	Zone de contact entre la terre et la mer, qui comprend les côtes, plages, falaises et espaces proches du rivage.
Loi Littoral :	Adoptée en 1986, elle encadre l'aménagement et la protection des côtes françaises. Elle fixe des règles pour limiter l'urbanisation près du rivage, préserver les espaces naturels, protéger les paysages et garantir l'accès du public au bord de mer.
Modes actifs :	Façons de se déplacer grâce à l'énergie humaine, comme la marche, le vélo ou la trottinette, par opposition aux transports motorisés.
Paysage :	Partie d'un territoire que l'on observe, formée à la fois par la nature (relief, végétation, eau) et par ce que l'homme y a construit (maisons, routes, champs).
Pollution lumineuse :	Excès ou mauvaise utilisation de la lumière artificielle (lampadaires, enseignes, projecteurs...) qui éclaire inutilement le ciel, perturbe les écosystèmes, la santé humaine et empêche l'observation des étoiles.
Résilience écologique :	Capacité d'un écosystème (forêt, littoral, récif, etc.) à résister aux perturbations (pollution, tempêtes, sécheresses...) et à retrouver son équilibre après avoir été dégradé.

Risques d'érosion :

Danger de perte progressive des sols ou des côtes sous l'effet de phénomènes naturels (pluie, vent, vagues, courants marins) ou d'activités humaines, pouvant menacer les terres, les habitations et les infrastructures.

Submersion marine :

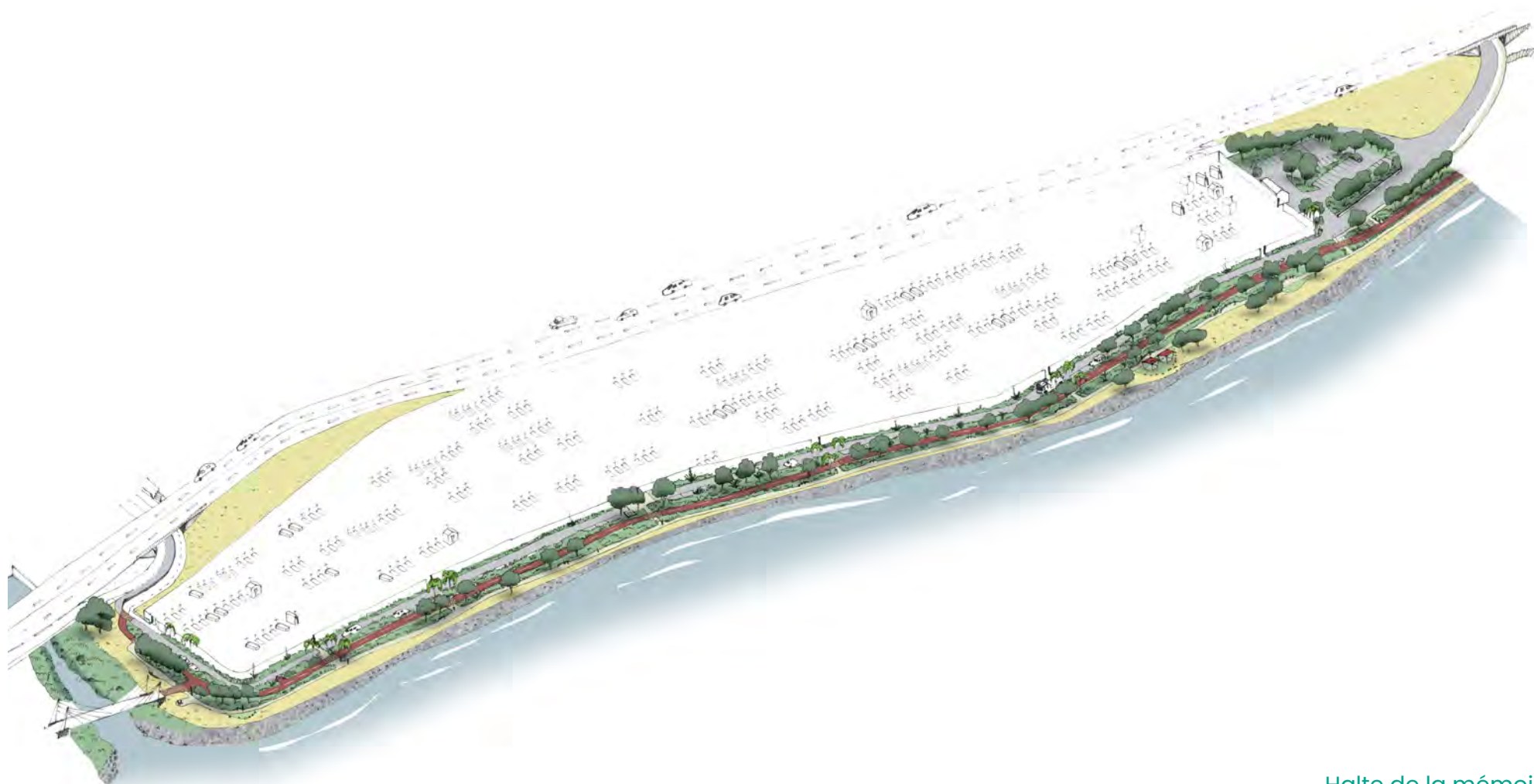
Inondation temporaire des terres par la mer, provoquée par une élévation exceptionnelle du niveau marin (fortes marées, tempêtes, cyclones).



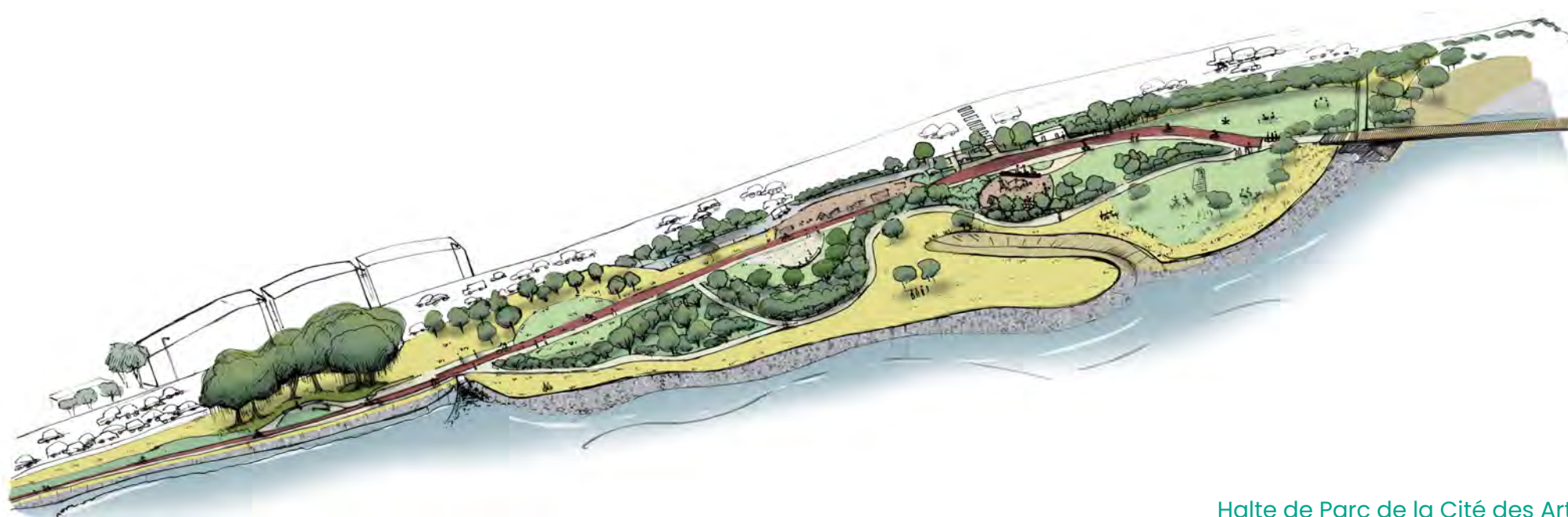
Halte de Pointe des Jardins



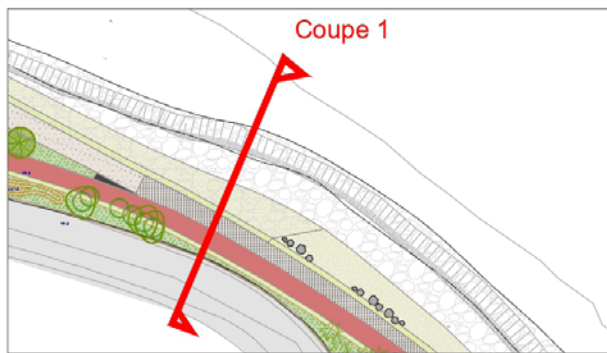
Halte de Diony Park



Halte de la mémoire

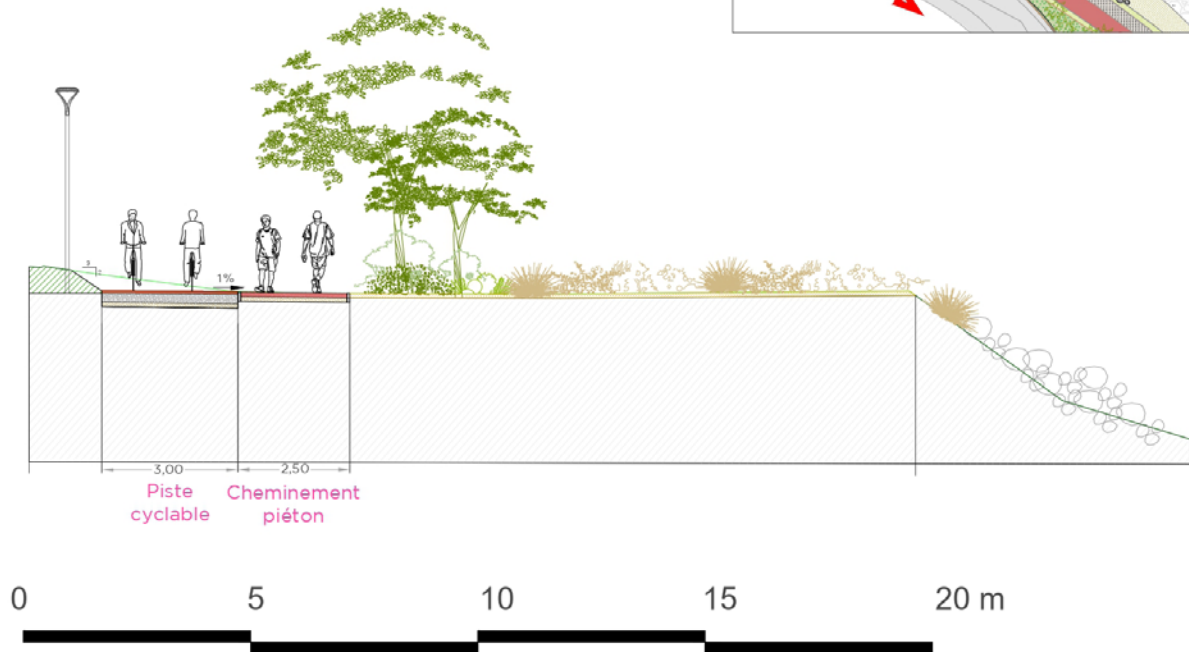


Halte de Parc de la Cité des Arts



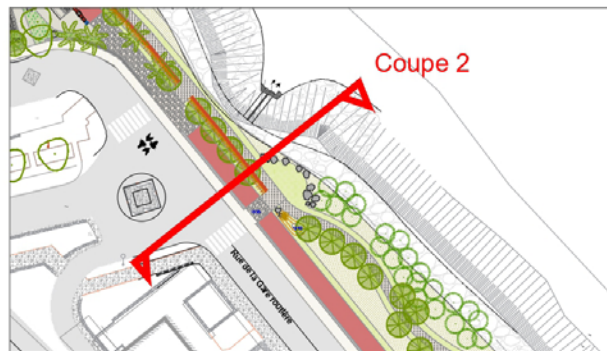
COUPE 1
Sortie est de la
pointe des jardin :
Ech : 1/100

- Légende**
- Types de revêtements bande piétonne :
- 10cm de scories 6/9
 - TN
- Types de revêtements piste cyclable :
- 5cm d'enrobé perméable
 - 20cm GNT 6/20
 - TN
- Types de bordures à appliquer :
- Bordure P3 béton arasée 8x20cm



PC : -5.00 m

Altitudes TN	6.40	6.39	6.24	5.86	5.82	5.82	5.80	5.87	5.68	3.45	2.61
Pente TN	-4.0 %	-14.2 %	-13.0 %	-2.6 %	-0.1 %	-0.3 %	0.8 %	-27.1 %	-71.8 %	-29.7 %	



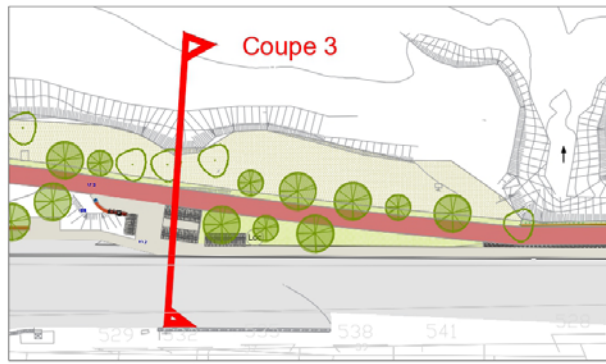
COUPE 2
Promenade face à la
gare longtemps
Ech : 1/100

- Légende**
- Types de revêtements bande piétonne :
- 10cm de scories 6/9
 - TN
- Types de revêtements piste cyclable :
- 5cm d'enrobé perméable
 - 20cm GNT 6/20
 - TN
- Types de bordures à appliquer :
- bordure P3 béton arasée 8x20cm



PC : -5.00 m

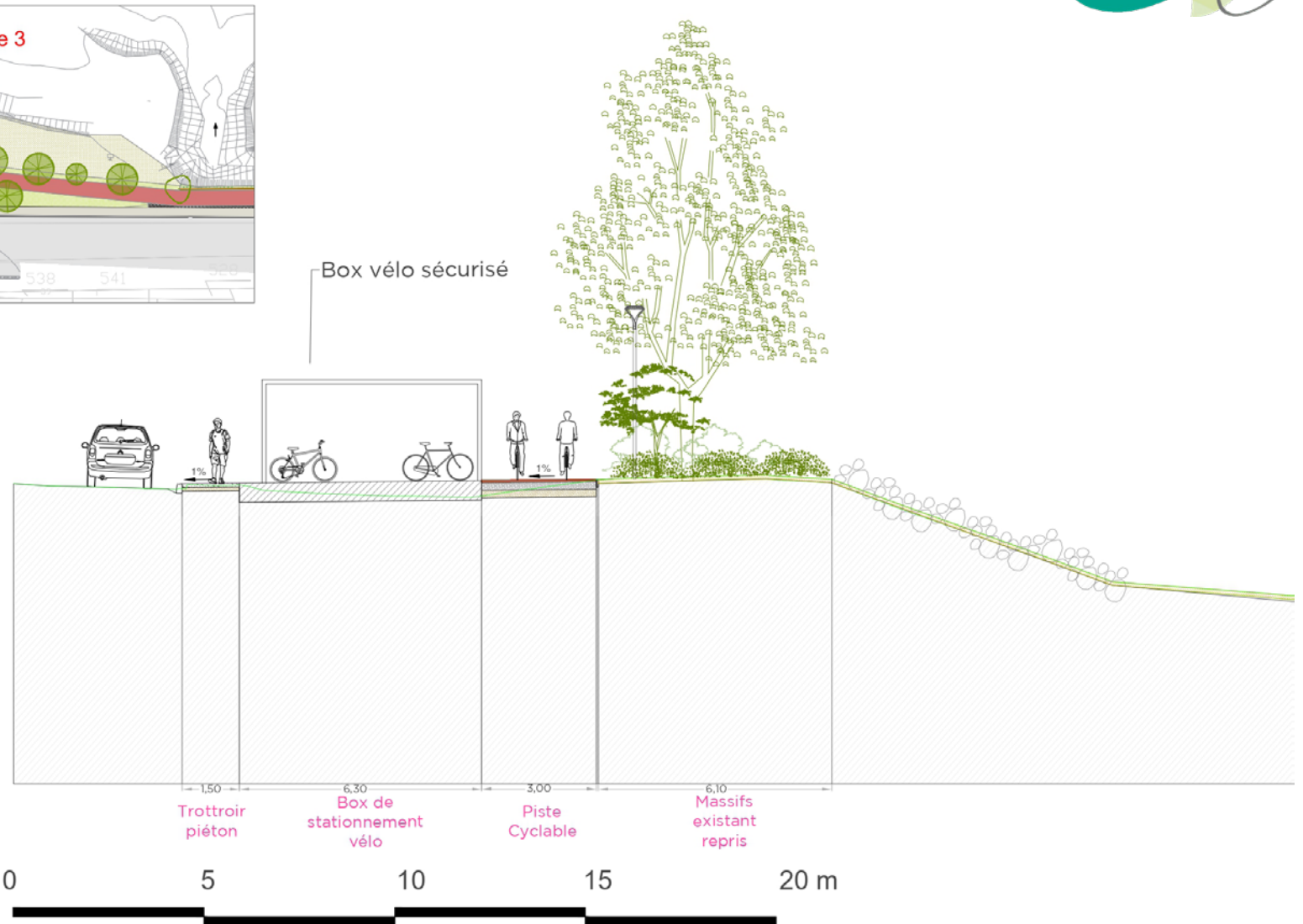
Altitudes TN	7.77	7.71	7.68	7.67	7.60	7.58	7.56	7.47	7.54	7.31	4.60	3.72	3.30	2.79	2.64
Pente TN	-23.4 %	-3.2 %	-21.3 %	-1.9 %	-3.1 %	-3.8 %	-2.1 %	14.5 %	-10.5 %	-49.7 %	-53.7 %	-18.6 %	-21.0 %	-27.0 %	



COUPE 3 :
Hub 3
Ech : 1/100

Légende

- Types de revêtements bande piétonne :**
- Béton balayé trottoir urbain
 - GNT
- Types de revêtements piste cyclable :**
- 5cm d'enrobé perméable
 - 20cm GNT 6/20
 - TN
- Types de bordures à appliquer :**
- bordure P3 béton arasée 6x20cm



PC : -5.00 m

Altitudes TN	7.31	7.24	7.22	7.15	7.15	7.25	7.25	7.13	7.05	6.98	6.97	6.93	7.13	7.43	7.50	7.53	7.49	7.42	6.73	5.59	4.73	4.47	4.42	4.37
Pente TN	-6.8 %	-2.0 %	-3.3 %	-1.6 %	-3.4 %	1.4 %	-25.5 %	-5.7 %	-3.7 %	-1.9 %	-2.3 %	15.2 %	12.2 %	2.8 %	2.2 %	-9.8 %	-5.0 %	-37.6 %	-35.6 %	-37.1 %	-7.7 %	-6.9 %	-10.2 %	-4.37

COUPE 4 :
Sentier sur digue à l'approche
du quartier du chaudron
(connexion rue laury les bas)
Ech : 1/100

Légende

- Types de revêtements bande piétonne :**
- 10cm de soutes 6/9
- Types de revêtements allée piétonne :**
- 12 cm de béton lissé
 - 20 cm GNT 0/31.5
- Types de revêtements piste cyclable :**
- 6cm d'enrobé perméable ocre / rouge
 - 20cm GNT 6/20
- Types de revêtements voirie existante :**
- Rabotage 6cm BBME
- Types de revêtements voie bus :**
- 6 cm BBME
 - 8 cm EME
 - 9 cm EME
 - 10 cm GNT 0/31.5
 - 30 cm GNT 0/80
- Types de bordures à appliquer :**
- bordure P3 béton arasée 6x20cm



PC : 1.00 m

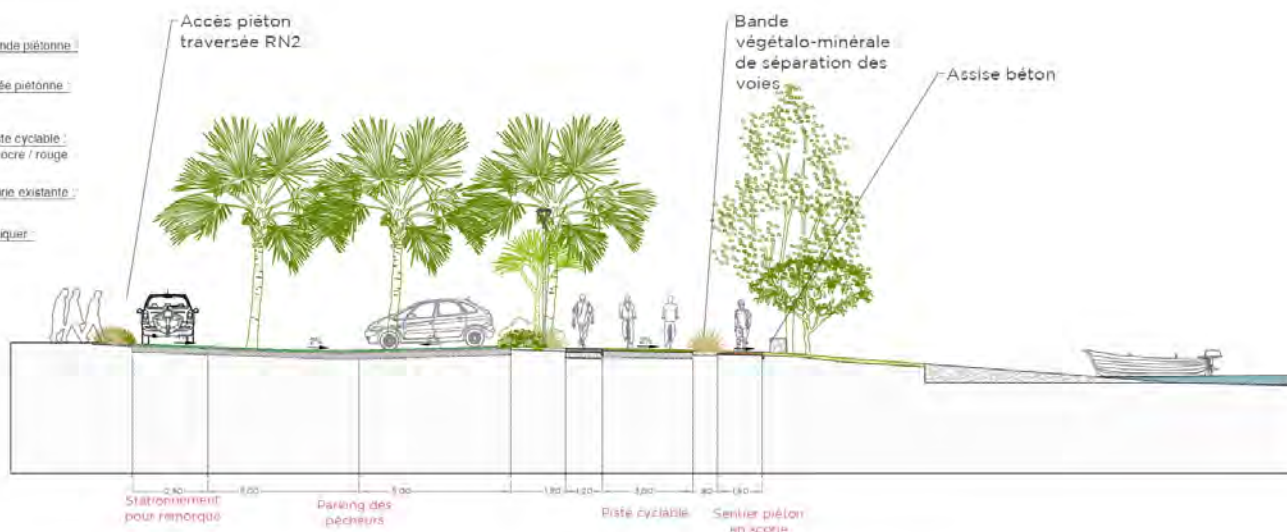
Altitudes TN	7.33	7.44	7.40	7.29	7.19	7.31	8.68	8.68	8.61	8.45	7.95	7.35	7.35	6.74	6.72	6.34	5.81
Pente TN	7.32 %	-1.72 %	-3.48 %	-14.14 %	3.08 %	46.42 %	45.23 %	-0.78 %	-0.94 %	-18.01 %	-18.72 %	-23.82 %	-11.01 %	-8.94 %	45.90 %	42.19 %	

COUPE 5

Escale 8 : parking
des pêcheurs
Ech : 1/150

Légende

- Types de revêtements bande piétonne :
10cm de sones 6/9
- Types de revêtements allée piétonne :
12 cm de béton lissé
20 cm GNT 0/31.5
- Types de revêtements piste cyclable :
6cm d'enrobé perméable ocre / rouge
20cm GNT 6/20
- Types de revêtements voie existante :
Rabotage 6cm BBME
- Types de bordures à appliquer :
bordure P3 béton
arasée 6x20cm



PC : 1.00 m

Altitudes TN

Pente TN

0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------



Dossier de concertation • Octobre 2025

c. Contacts utiles

Maître d'ouvrage :

Site internet
www.cinor.re

Adresse e-mail
contact@cinor.re

Garants de la CNDP :

M. Bernard Vitry
bernard.vitry@garant-cndp.fr

M. Daniel Guérin
daniel.guerin@garant-cndp.fr

